

Mémoire d'un patriote républicain sur les principaux avantages de la Constitution républicaine française, en annexe de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Mémoire d'un patriote républicain sur les principaux avantages de la Constitution républicaine française, en annexe de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 519-522;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31175_t1_0519_0000_6

Fichier pdf généré le 22/01/2023

La partie vétérinaire indiquera les tempéraments des bestiaux principalement des bœufs, vaches, etc., sujets à epizooties, et la raison, et les remèdes.

Je demande d'être discuté ; ce sera du choc des opinions qu'il sortira plus certain ; mais s'il est abandonné ou négligé, il ne produira rien ou peu d'effet.

Les traités annoncés contiennent un plus grand nombre de raisonnements et un plus grand détail que cet abrégé. Je pense que si la vérité intéresse et que l'on désire la découvrir, ils y contribueront beaucoup.

J'offre d'en soutenir la discussion que j'invite à faire avec concision, précision et bonne foy, ainsi qu'une réponse. S. et F. »

BRESION le jeune.

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions (1).

VIII

[Un « patriote républicain » au présid. de la Conv. ; 3 vent. II] (2).

« Illustre citoyen président,

Permetts que j'emprunte encore ton estimable organe pour offrir à l'Auguste Convention Nationale le mémoire que je joins ici sur les avantages inappréciables de notre Constitution Républicaine. Il y a déjà longtems que je le tentois à faire partie d'un ouvrage plus considérable que le dérangement de ma santé ne m'a pas permis de continuer. Mais lorsque j'ai réfléchi qu'il pouvoit en être détaché sans inconvénient, j'ai présumé que ce nouvel hommage de mon zèle, tout faible qu'il est, pourroit cependant être accueilli avec l'indulgence que peut mériter le louable motif qui me l'a dicté.

Je vais m'occuper maintenant du second mémoire que je t'ai annoncé sur l'éducation nationale. Celui-ci est trop important dans son objet pour ne pas exiger un peu de tems et de réflexion. Quel seroit mon bonheur si mes efforts me procuroient ton approbation et celle de l'Auguste Convention Nationale ! Puissent-ils au moins l'engager à recevoir fraternellement et cordialement les assurances de tous les sentimens d'un bon Patriote Républicain.

MÉMOIRE SUR LES PRINCIPAUX AVANTAGES DE LA CONSTITUTION RÉPUBLICAINE FRANÇAISE

Lorsque je réfléchis aux prodiges multipliés opérés par l'Auguste Convention nationale, aux glorieux travaux des braves défenseurs de la patrie et aux efforts que les vrais patriotes ont fait jusqu'à ce jour pour établir et consolider les bases de la République, je regrète, sans cesse, de ne pouvoir offrir que le plus faible tribut, en comparaison de tant de services pénibles et importants. Cependant si l'on daigne le considérer comme le dernier de la veuve, peut être daignera-t-on l'accueillir avec la même indulgence ; je proteste du moins que son of-

frande est aussi pure et que s'il m'étoit possible de faire mieux, je n'aurais pas tant attendu pour prouver mon zèle civique ; mais sans fortune, à mon âge, et privé de santé, ainsi que de ressources, mes sentimens et mes vœux pour le salut et la prospérité de ma patrie, la stabilité et les succès de l'Auguste Convention nationale, et la réunion sincère, fraternelle et inaltérable de tous mes concitoyens pour concourir avec la même ardeur et sans relâche, au but que se proposent nos illustres Législateurs, sont le seul hommage qui dépend de moi. Au reste, peut-être aussi ne trouvera-t-on pas absolument indifférent que, dans les circonstances où nous nous trouvons, un citoyen, tel qu'il puisse être, cherche à faire valloir et chérir les avantages de notre heureuse Constitution. Ce sera du moins l'éloge le moins suspect de ses dignes auteurs.

La Constitution républicaine française sagement fondée, par l'Auguste Convention nationale, sur les bases des premières loix de la Nature et de la Raison, qui sous la Liberté et l'Égalité, présente et assure à la nation, et à tout ordre social, en général, des avantages certains et inappréciables, dont aucun gouvernement républicain, ancien ou moderne, n'a fourni le modèle jusqu'à présent.

C'est maintenant que les François sont véritablement libres et dignes du nom qui les distingue parmi les nations. L'orgueil, la vanité et l'égoïsme qu'enfante l'inégalité des rangs et des fortunes ont entièrement disparu de leur sol ; tous les Citoyens y sont égaux et aucun n'a plus à rougir de son nom et de son état. Les vertus civiles et morales, le vrai mérite et d'utiles services y assureront, à l'avenir, sans distinction choquante ni ridiculement héréditaire, l'honorable et juste considération qui leur sera due.

D'après ces observations, fondées sur l'exacte vérité, le système républicain françois, perfectionné par l'expérience, doit être considéré comme le chef-d'œuvre de l'entendement humain. Mais comme il me paroît indispensable que tout le monde soit également convaincu de l'excellente supériorité de ce système, je vais tracer, le plus clairement et le plus succinctement que je pourrai, le parallèle de notre gouvernement républicain avec celui despotique et arbitraire sous lequel la France a souffert et languï pendant tant de siècles.

Les loix commandent dans la République et ce n'est qu'à leur ombre bienfaisante que peuvent croître les fruits précieux de la liberté, de l'égalité, de l'amour de la patrie et de toutes les vertus sociales et estimables qui entretiennent et fortifient le vrai patriotisme, qui constituent le solide bonheur des citoyens et qui peuvent opérer la prospérité, la stabilité et l'indivisibilité de la République.

Dans l'ancien gouvernement despotico-monarchique, au contraire, il n'existoit ni liberté, ni égalité, ni vrai patriotisme, et les loix, au mépris de la raison, de l'équité et souvent des intérêts les plus chers de l'Etat, et des droits les plus sacrés de l'humanité, y fléchissoient au gré des caprices, de l'ignorance, de l'inexpérience, de la foiblesse ou des passions d'un seul, qui ne voyoit et ne connoissoit au dessous de lui que des sujets ou des esclaves.

Dans la République, les vertus, la valeur et les vrais talents conduisent à tout, sans être

(1) Mention marginale, datée du 25 vent. et signée Cordier.

(2) F^o 1009^c, pl. 2, p. 2269.

obligés de recourir aux ressources humiliantes de l'intrigue ou de l'inepte et orgueilleuse protection. Le patriotisme sait les découvrir dans leurs modestes retraites, les encourage et les employe honorablement. L'intérêt public est toujours le véhicule le plus puissant et le plus actif de la conduite d'un franc et vertueux républicain.

Sous l'empire du despotisme arbitraire, les ridicules préjugés de la naissance et des titres et la sottise rebutante de l'étiquette y rapprochent plus ou moins les valets ou les esclaves du maître; l'intrigue, la faveur ou la fortune y tiennent communément lieu de talents, de lumières, de vertus et de probité; et ce n'est que là que l'on voit mépriser souvent et sans pudeur, l'homme estimable qui n'a pour lui que son mérite, son zèle et des services utiles et qu'on le réduit à se tenir humblement à l'écart ou à mendier l'humiliante faveur d'un vil courtisant, heureux encore s'il n'y est pas l'objet infortuné du ridicule que, dans les cours corrompues, l'on se plaît à répandre sur les vertus.

C'est dans les gouvernements vicieux et de cet espèce qu'existent ces êtres d'un ordre privilégié qui, malgré leur petitesse et leur nullité, sont toujours insatiables, quoique toujours comblés et qui toujours les plus jaloux des prérogatives du thronne, dont ils tiennent originellement, uniquement et abusivement leur existence, leur rang et leurs grandes propriétés, sont les ennemis les plus constans et les plus dédaigneux de tout ce qui porte, à leurs yeux, l'empreinte de la roture.

Vils et rampans devant le maître qu'ils encensent basement, superbes et vains avec tous ceux qu'ils regardent comme au dessous d'eux, aucune voye ne leur repugne pour estorquer de l'un tout ce qu'ils refusent orgueilleusement aux autres. S'ils paroissent attachés à leur gouvernement, c'est bien moins par estime pour ses principes, par respect pour ses lois qu'ils se font un espèce de point d'honneur de pouvoir violer impunément, et par amour pour la gloire de leur maître, qu'ils ne prisent intérieurement pas plus qu'eux; et par zèle pour la prospérité de leur patrie, que pour leur avantage unique et particulier.

Partout ils se prétendent les défenseurs et les plus fermes appuis des couronnes et partout ils n'en sont communément que les corrupteurs et les vers rongeurs. Ridiculement prévenus en faveur de la prétendue excellence de leur sang, s'ils en sacrifient quelques gouttes dans les combats, ils ne comptent pour rien les torrens qu'y répand du sien ce pauvre peuple, sans lequel ils seroient absolument nuls.

Partout enfin, s'ils osoient ou s'ils pouvoient expulser leurs maîtres, ce ne seroit certainement pas pour établir un meilleur ordre de choses; mais ce seroit uniquement pour partager leurs dépouilles et leur puissance et pour réduire les nations à la malheureuse condition des serfs polonois. On ne doit jamais oublier ce qu'ils firent sous la fin des Carlovingiens et tous les maux que produisirent en France leur monstrueux régime féodal et leur ambition dévorante.

Si quelqu'un pouvoit douter encore de ces tristes vérités, qu'il consulte le célèbre Montesquieu; personne n'ignore qu'il n'avoit rien

négligé pour les bien connoître, soit en France, soit ailleurs, ainsi que les vices des gouvernements monarchiques. Voici comme il les dépeint dans l'Esprit des Loix, livre 3, chap. 5^e.

« L'ambition dans l'oisiveté, la bassesse dans « l'orgueil, le désir de s'enrichir sans travail; « l'aversion pour la vérité; la flatterie, la trahison, la perfidie, l'abandon de tous ses engagements, le mépris des devoirs du citoyen, « la crainte de la vertu du Prince, l'espérance « de ses foiblesses, et plus que tout cela, le « ridicule perpétuel jetté sur la vertu, sont je « crois le caractère de la plupart des courtisans, « marqué dans tous les lieux et dans tous les « tems. Or, il est très malaisé que les princes « d'un Etat soient de malhonnêtes gens « et que les inférieurs soient gens de bien, que « ceux-là soient trompeurs et que ceux-ci « consentent à n'être que dupes.

« Que si, dans le peuple, il se trouve quelque « malheureux honnête homme, le Cardinal de « Richelieu, dans son testament politique, insinue qu'un monarque doit se garder de s'en « servir. *Tant il est vrai que la vertu n'est pas « le ressort de ce gouvernement* ».

Ce portrait tracé de main de maître et la réflexion que j'ai soulignée devoient suffire, sans doute, pour tout citoyen honnête et vertueux qui chérit un gouvernement sage, qui n'est subordonné qu'à l'empire des lois. Cependant je crois devoir ajouter encore quelque chose au parallèle que j'ai commencé, pour ne laisser à désirer que le moins possible sur les principaux avantages de notre Constitution républicaine.

Dans la République bien organisée, les dépenses de gouvernement se bornent aux besoins réels de l'Etat, et l'on est dispensé d'y entretenir tous ces êtres dévorants que rien ne peut rassasier. Les contributions, en conséquence, y sont modérées et sagement réparties avec équité; et tout citoyen a le devoir d'en suivre l'emploi. L'on n'y admet d'autres exemptions que celles qui résultent de l'intempérie des saisons ou de l'infortune bien constatée. C'est là que l'aisance et la richesse jouissent du précieux avantage de venir au secours de la patrie sans qu'on les y provoque, parceque le patriotisme, la modestie et la frugalité y resserrant les besoins factices, enfans du lucre, de la mollesse et de l'oisiveté, n'y connoissent de jouissances plus naturelles et plus douces que celles de pouvoir contribuer le plus aux besoins de la République et au soulagement de ceux de leurs concitoyens que des malheurs imprévus peuvent réduire dans l'indigence.

Dans le gouvernement despotico-monarchique, au contraire, les dépenses sont sans bornes et ne se règlent arbitrairement que sur les goûts, les passions, le luxe plus ou moins effréné du maître et sur l'adroite et insatiable avidité des vampires de toutes les espèces qui l'environnent, le flattent, le corrompent et l'obsèdent sans cesse. Les déprédations en tout genre s'y multiplient au point ainsi que nous ne l'avons que trop malheureusement éprouvé, pendant des siècles, qu'on ne peut plus y suffire qu'en partie, par l'usage de ressources honteuses et ruineuses et par des contributions accablantes auxquelles les privilégiés les plus riches et les plus puissants trouvent le moyen de se soustraire et dont tout le poids conséquemment ne

retombe que sur la classe des citoyens la plus utile et la moins fortunée.

Dans la République, les chefs civils et militaires et tous les agens quelconques du gouvernement sont rigoureusement responsables de leur conduite et de leur administration et aussi soumis à l'emprise des loix que les simples administrés, et doivent à ceux-ci les mêmes égards que ceux qu'ils sont en droit d'en attendre. Uniquement occupés par devoir et par sentiment de l'intérêt public, ce n'est que le leur seul qu'il leur est permis d'oublier. Ce n'est que dans ce gouvernement qu'on voit l'orgueil, la vanité et l'égoïsme venir se briser aux pieds de la vertu morale et républicaine qui dédaigne les faveurs de l'aveugle et corruptrice fortune.

Les principes, les règles et les plans d'administration intérieure et extérieure conçus, déterminés et fixés par la sagesse même et le vrai patriotisme, n'y éprouvent jamais cette mobilité dangereuse et souvent destructive qu'opèrent ailleurs les changements de maîtres et de ministres. Enfin, c'est dans la République que la justice impassible comme le cube sur lequel elle règne et triomphe, tient sa balance toujours égale, n'a qu'un poids et qu'une mesure et défend victorieusement la raison, la foiblesse et l'innocence.

Dans un gouvernement arbitraire, tout fléchit devant le maître, ses ministres et ses favoris ou ses valets et au gré de leurs caprices, de leur orgueil ou de leurs ressentimens particuliers. Les titres vains, la faveur et la fortune sont les seules divinités qu'on y encense et qui y disposent de tout. L'ingratitude et les considérations particulières y sont souvent oubliés tous les devoirs les plus sacrés de la reconnaissance de l'équité et de l'humanité même ; et malheur à quiconque dénué de certains de ces honteux avantages que la vanité prise et qui n'ayant pour lui que son mérite et les droits les mieux fondés, se trouve obligé de lutter contre l'avidité, l'orgueil ou le crédit de ce qu'on y appelle des grands et des gens en place. Tout y avilit enfin, jusqu'aux expressions consacrées à invoquer le secours des loix.

Les principes, si l'on peut appeler ainsi les vues constantes de l'ambition, des routines aveugles ou des usages vicieux, y varient éternellement au gré du maître, de ses ministres ou des gens en faveur et l'on a vu les abus portés au point, que la vanité ou l'ambition d'un seul y ont entraîné l'Etat dans les guerres les plus sanglantes et les plus désastreuses.

Quant à l'administration de la justice, l'on y trouve sans doute des magistrats éclairés, intègres et laborieux ; malgré cela, combien de fois n'y arrive-t-il pas que le droit le mieux fondé, la foiblesse et l'innocence y succombent sous la puissance ténébreuse et astucieuse du crédit, des rangs et de la fortune.

L'inégalité des partages dans les successions et les substitutions si contraires aux lois de la nature et de l'équité, si préjudiciables aux intérêts et à la conservation des familles et si propres à faire germer l'immoralité dans les enfans ou dans ceux qu'elles favorisent, sont aujourd'hui sagement prescrites dans la République française.

La pratique des vertus et l'ardent amour de la patrie étant les qualités caractéristiques et distinctives du vrai républicain, l'éducation

physique et morale y sera un éternel objet de réflexion, d'attention et de surveillance qu'on n'y abandonnera pas, comme dans les monarchies, à des instituteurs ignorans, sans vertus, sans morale et sans principes.

La République ne veut former que des citoyens vertueux, laborieux et utiles, et on ne la verra point confier des intérêts intérieurs ni extérieurs, ainsi que cela se pratique dans la plupart des gouvernements dépravés, à des gens sans lumières et sans énergie, qui n'ont pour toute recommandation que la faveur d'un maître aveugle, et pour tout mérite que les titres de la vanité ou l'esprit d'intrigue.

Combien d'avantages enfin, n'offre pas à la nation et à tout ordre social la Constitution républicaine française ? Je n'en ai indiqué qu'une partie, mais ce que j'en viens de détailler me paroît, si évident et si satisfaisant, que je ne crois pas qu'il existe un homme sensé qui puisse s'y refuser ou les combattre de bonne foi. Cependant, s'il se trouvoit encore quelqu'un qui put hésiter sur les avantages inappréciables de notre Constitution, et surtout du gouvernement républicain en général, j'ajouterois à ce que je viens d'en dire, pour le ramener et le convaincre, l'opinion si bien prononcée du Chancelier Daguesseau qu'on ne soupçonnera certainement pas d'avoir voulu favoriser le républicanisme en France. Voici comme il s'en exprimait en 1715, dans un discours sur l'amour de la patrie.

« L'amour de la patrie doit réunir tous leurs
« désirs (des peuples) mais cet amour presque
« naturel à l'homme, cette vertu que nous con-
« noissons par sentiment, que nous louons par
« raison, que nous devrions suivre même par
« intérêt ; jette-t-elle de profondes racines
« dans notre cœur ? Et ne dirait-on pas que
« ce soit comme une plante étrangère dans les
« monarchies, qui ne croisse heureusement et
« qui ne fasse goûter ses fruits précieux que
« dans les Républiques ?

« Là chaque citoyen s'accoutume de bonne
« heure et presque en naissant, à regarder la
« fortune de l'Etat comme sa fortune particu-
« lière. Cette égalité parfaite et cette espèce
« de fraternité civile, qui ne fait de tous les
« citoyens que comme une seule famille, les
« intéresse tous également aux biens et aux
« maux de leur patrie. Le sort d'un vaisseau
« dont chacun croit tenir le gouvernail, ne sau-
« roit être indifférent. L'amour de la patrie
« devient une espèce d'amour propre. On s'ai-
« me véritablement en aimant la République,
« et l'on parvient enfin à l'aimer plus que soi-
« même.

« L'inflexible Romain immole ses enfans au
« salut de la République. Il en ordonne le
« supplice ; il fait plus, il le voit. Le père est
« absorbé et comme anéanti dans le consul.
« La nature s'en effraye ; mais la patrie plus
« forte que la nation, lui rend autant d'enfans
« qu'il conserve de citoyens par la perte de
« son propre sang.

.....
« Un cœur magnanime s'affranchit aisément de
« la servitude de son intérêt particulier.....

« Quelle est donc sa consolation, lorsque par
« un bonheur singulier, ou plutôt par une
« sagesse supérieure, il voit se former sous ses
« yeux un nouvel ordre de gouvernement et
« comme une nouvelle patrie, qui semble por-

« ter sur son front le présage certain de la
« félicité publique. C'est alors que l'amour de
« la patrie se rallume dans tous les cœurs. Les
« liens de la société se resserrent, les citoyens
« trouvent une patrie, et la patrie trouve des
« citoyens ».

En lisant ces dernières paroles, on seroit tenté de croire que, des lors, l'auteur étoit animé d'un esprit prophétique.

Si l'opinion de Daguesseau en faveur du gouvernement républicain, telle que je viens de la rendre littéralement, avoit besoin d'être étayée d'un autre suffrage non moins estimable, je pourrais citer encore nombre de passages de l'Esprit des Loix dans lesquels Montesquieu ne cesse de répéter que la vertu est l'âme des Républicains.

D'après ce que j'ai dit précédemment et les opinions de ces deux célèbres auteurs, qui se sont exprimés sur cette importante matière avec la bonne foi d'honnêtes gens, très éclairés, qui se laissent aller à l'empire du sentiment et de la raison, je me crois très fondé à conclure que le gouvernement républicain établi sur les bases que lui a données en France l'Auguste Convention nationale, est le seul dans le monde qui convienne le mieux à tout ordre social, et qu'en conséquence il mérite une préférence distinguée sur tous les autres gouvernements républicains anciens et modernes et la reconnaissance la plus sincère de tous les cœurs françois vraiment patriotes envers les Immortels Législateurs à qui nous la devons.

Par un Patriote Républicain.

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions (1).

IX

[*L'agent nat. du distr. de Mortagne-en-Perche, au présid. de la Conv., 27 pluv. II*] (2).

« Citoyen président,

Vive la Montagne! La superstition désempare peu à peu notre district, les petits Saints ont quitté pied, et les lieux où ils s'étoient nichés

(1) Mention marginale, datée du 25 vent. et signée Cordier.

(2) F¹⁷ 1009^c, pl. 2, p. 2270.

ne veulent même plus en entendre parler ni même se souvenir de leurs noms. La commune dite Saint-Aubin-de-Courteraie a changé son nom et s'est dénommée La Vallée-sur-Sarthe. Je te prie d'en donner mention au bulletin. Cette commune mérite bien cet égard étant la première qui veut donner l'exemple à ses consœurs qui conservent encore leur sainte et sacrée dénomination. S. et F.»

DELESTANG.

Renvoyé aux Comités d'instruction publique et de division, par celui des pétitions (1).

X

[*La S^{ie} popul. de Mâcon, à la Conv. s. d.*] (2).

« Législateurs,

Les Républicains de la Société populaire de la Commune de Mâcon ont le touchant spectacle de voir journellement à leurs séances des jeunes élèves des deux sexes et la plupart en bas âge, se former aux sentiments de la Constitution, en déclamant les droits sacrés de l'homme, les maximes de la vertu, celles enfin que renferme le catéchisme républicain puisé de la saine Raison.

Des chants de ces innocents élèves, hymnes consacrés à la Patrie, enchantent l'assemblée.

Ça va, Législateur, le feu de l'amour pour la Patrie anime déjà ces jeunes cœurs français, le zèle, l'émulation, l'énergie qu'ils mettent à cet aimable exercice ne peut aisément s'exprimer.

Et leurs instituteurs méritent bien de la Patrie.

La Société veut les encourager, et a arrêté que chaque mois, il vous sera transmis un tableau des noms de ces jeunes élèves, et de leurs instituteurs et institutrices, et vous verrez ci-joint le premier.

Vous l'agréez sans doute, Législateurs, comme un hommage à la Patrie.

Vive la République française une et indivisible ».

LAVENIR le jeune (*secrét.*), GENETET puiné (*secrét.*), THIERRY le jeune (*secrét.*), MARTIN (*présid.*).

(1) Mention marginale, datée du 25 vent. et signée Cordier.

(2) F¹⁷ 1009^c, pl. 2, p. 2271.